REGLEMENT DU SALON

1.- OBJET -

Le salon des collectionneurs photos-cinéma de NIMES permet aux professionnels et particuliers de proposer du matériel d'occasion et de collection ainsi que tous documents et accessoires s'y rapportant.

2.- RESTRICTIONS -

La vente de matériel neuf est interdite ainsi que celle de matériel vidéo et cassettes vidéo. Les exposants ne doivent rien fixer au mur, ni modifier leur emplacement.

3.- INSCRIPTIONS -

Les dossiers sont envoyés à partir de la mi-janvier 2019, date du début des inscriptions. La clôture des inscriptions est fixée au 20 février 2019.

En aucun cas les inscriptions ne sont confirmées – Les réservations ne sont enregistrées que si le bulletin d'inscription est complété dans sa totalité, lisiblement et signé et accompagné d'un chèque du montant total de la réservation.

4.- DESISTEMENT -

Après le 20 février 2019, aucune réservation ne sera remboursée en cas de désistement de l'exposant.

5.- RESPONSABILITE -

Le club décline toute responsabilité autre que celle inhérente à l'organisation, et ne peut être tenu responsable des dégâts, vols ou accidents commis ou subis lors de l'exposition. Les exposants sont invités à vérifier qu'ils disposent d'une assurance responsabilité civile.

6.- COMPORTEMENT -

Les organisateurs s'interdisent toute intervention lors des transactions de gré à gré, mais pourraient intervenir si quelqu'un venait à troubler l'ordre, la sécurité ou le bon déroulement du salon.

7.- EMPLACEMENT -

Ils seront définis et attribués par le club organisateur et ne pourront être contestés. Les souhaits d'emplacements particuliers seront satisfaits dans la limite de leur importance et des possibilités de la salle.

8.- INSTALLATION -

L'installation des exposants est prévue le dimanche 3 mars à partir de 8 heures – Pour ceux qui le souhaitent, l'installation est autorisée le samedi 2 mars à partir de 16 heures et jusqu'à 19 heures.

9.- BADGES -

Ils seront distribués aux exposants à raison de 2 badges par exposants – Leur port est obligatoire afin de faciliter le contrôle et le bon fonctionnement de la manifestation.